

PROCÈS-VERBAL DE LA 301^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL (extraordinaire) tenue le jeudi 26 mai 2016 à 11 h 45 local 4433 pavillon Albert-Tessier de l'UQTR

Présences — Absences

Départements Anatomie humaine Biologie médicale Chimie, biochimie et physique Chimie, biochimie et physique Chiropratique Chiropratique Ergothérapie	Délégué (e) s Denis Boire Michel Cyr François Brouillette Isabel Desgagnés-Penix Marcel Veilleux Christian Linard Ginette Aubin	Présent P P P P	Absent A*
Études en loisir, culture et tourisme Finance et économie Génie chimique Génie électrique et informatique Génie industriel Génie mécanique Gestion des ressources humaines	Marc-André Lavigne Foued Chihi James Agbébavi Loïc Boulon François Gauthier Lotfi Toubal Armel Brice Adanhounme	P P P P	А
Langues modernes et traduction Lettres et communication sociale Management et systèmes d'information Management et systèmes d'information Mathématiques et informatique Mathématiques et informatique Orthophonie	Maureen-Claude Laperrière Johanne Prud'homme Cécile Fonrouge Jocelyn Perreault Amar Bensaber Boucif Alain Goupil Marianne Paul	P P P P	A*
Philosophie et des arts Philosophie et des arts Psychoéducation Psychoéducation Psychologie Psychologie Sciences comptables Sciences comptables	Jean-Paul Martel Marie-Josée Plouffe Lyne Douville Charles Viau-Quesnel Emmanuel Habimana Sylvain Sirois Daphné Drouin Jocelyne Gosselin	P P P P P	A
Sciences de l'activité physique Sciences de l'activité physique Sciences de l'éducation Sciences de l'environnement Sciences humaines Sciences infirmières Sciences infirmières	Vincent Cantin Bernard Ouellet France Beaumier Denis-G Leroux Thierry Nootens Liette St-Pierre Éric Ahern	P P P P P	Α
Comité exécutif Ismaïl Biskri René Lesage Monique Cadrin Diane Saint-Laurent Sylvain Beaudry Ghyslain Parent	Officiers Président VPRT VPAS VPSC Trésorier Secrétaire	Présent P P P P P	Absent

^{*}Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.

Le professeur Ghyslain Parent, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-301-26-05-16-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie d'être si nombreux à cette réunion extraordinaire pour traiter d'une question très importante.

CS-301-26-05-16-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-301-26-05-16-03 Désignation d'un animateur

Le président invite les délégués à désigner le secrétaire du Syndicat à titre d'animateur de la rencontre.

CS-301-26-05-16-04 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire et qu'il n'est donc pas possible de modifier l'ordre du jour.

- 1. Mot de bienvenue du président
- 2. Désignation d'un animateur de la rencontre
- 3. Vérification du quorum
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs de l'UQTR
- 6. Projet d'ordre du jour de la 145^e assemblée générale du syndicat (extraordinaire)
- 7. Code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR
- 8. Date de la prochaine rencontre : 1 er septembre 2016
- 9. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par la professeure Liette St-Pierre, déléguée du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 301^e réunion extraordinaire du conseil syndical. La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-301-26-05-16-05 Entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs de l'UQTR

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT rappelle que le 28 avril dernier, le conseil syndical avait adopté une nouvelle proposition d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective. Cette proposition a été présentée à la Direction de l'UQTR. Le VPRT attire l'attention des délégués sur les principaux changements apportés lors des discussions :

- Concernant les cours en supplément des tâches régulières le calcul des économies se fera sur la moyenne des cours donnés au cours des deux dernières années : 337,10;
- Concernant les programmes de recherche où seront investies les économies, ils seront limités aux fonds institutionnels de recherche (FIR), attribution de dégagements de recherche, fonds de recherche clinique;
- Concernant la sous-commission de la recherche, elle approuvera l'affectation des fonds et fera le bilan de l'utilisation à la fin de la période à partir du bilan pour l'année 2015-2016;

- Concernant le nombre de postes, il fut convenu de réduire 15 postes pour l'année 2016-2017 et 17 postes pour l'année 2017-2018;
- Concernant les économies générées par la réduction du plancher d'emploi, elles seront calculées sur le nombre de postes véritablement occupés par un professeur;
- Concernant les économies versées dans les fonds départementaux de recherche, une partie est conditionnelle à la décision arbitrale à intervenir dans le grief 2015-01 déposé par le Syndicat et concernant l'embauche des professeurs au 1^{er} décembre;
- Concernant les paramètres salariaux du gouvernement (PSG), la hausse de 1,75 % prévue pour le 1^{er} avril 2017 a été ajoutée à l'entente.

À la fin de la présentation du VPRT, l'animateur propose une période plénière de 20 minutes pour les commentaires et les questions.

Durant la plénière, les délégués mentionnent que :

- l'intérêt de l'entente pour l'UQTR et le développement de la recherche;
- l'importance de s'assurer que l'UQTR versera les nouvelles sommes au développement de la recherche;
- l'obligation pour l'UQTR de déposer un bilan des sommes investies en recherche pour l'année 2015-2016;
- l'intérêt d'inclure le PSG du gouvernement pour l'année 2016-2017;
- le risque de l'imposition d'un cinquième cours si le déplafonnement des cours en supplément de la tâche régulière augmente trop;
- l'entente va à l'encontre de la mission de l'UQTR de développer la recherche.

À la fin de la plénière, l'animateur fait lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les difficultés financières de l'UQTR;
CONSIDÉRANT	les discussions menées entre le Syndicat et la Direction de
	l'UQTR sur la réduction temporaire des coûts de la convention
	collective des professeurs depuis décembre 2015;
CONSIDÉRANT	les différentes propositions et contrepropositions échangées
	entre les parties depuis cette date;
CONSIDÉRANT	l'entente du 25 mai 2016;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité des relations de travail;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime des membres du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure Liette St-Pierre, déléguée du Département des sciences infirmières, il est résolu :

- De recommander à l'Assemblée générale d'adopter l'entente du 25 mai 2016 sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs de l'UQTR telle qu'annexée à la présente résolution.
- D'autoriser le comité des relations de travail à apporter, si nécessaire, les changements mineurs au texte final de l'entente et de s'assurer du suivi.

Après discussions sur la proposition, le vote est demandé.

Après le décompte, l'animateur constate les résultats suivants sur la proposition :

- Pour 35
- Contre 2
- Abstention 0

_

L'animateur confirme l'adoption de la résolution.

CS-301-26-05-16-06 Projet d'ordre du jour de la 145e assemblée générale du syndicat (extraordinaire)

L'animateur attire l'attention des délégués sur le projet d'ordre du jour de la 145^e assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 2 juin 2016 à 12 h à l'Atrium C.E.U.:

- 1. Mot de bienvenue du président
- 2. Désignation à la présidence de l'assemblée
- 3. Vérification du quorum
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs de l'UQTR
- 6. Ajournement de l'assemblée pour la période de votation
- 7. Résultats du scrutin
- 8. Levée de l'assemblée générale

Sur proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure France Beaumier, déléguée du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 145^e assemblée générale extraordinaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

CS-301-26-05-16-07 Code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR

L'animateur signale que le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a soumis à la consultation des syndicats et des associations un projet de code d'éthique des personnels de l'UQTR.

Il souligne qu'il y a beaucoup d'affinité entre ce code d'éthique et la politique de gestion des relations de presse dénoncée en 2015.

Il attire l'attention des délégués sur les questions les plus litigieuses du projet et conclue que le projet de code :

- Reste une réponse à une problématique qui n'existe plus.
- Ne fait pas assez référence à la situation particulière des professeurs dans une université.
- Ne respecte pas certaines clauses de la convention collective.
- Obligera chaque professeur à signer un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts et un formulaire sur son engagement à respecter le code.
- Pourrait être utilisé comme moyen de représailles contre des professeurs qui formulent des critiques sur la gestion de l'institution.
- Incite à la délation.
- Impose au conjoint, aux enfants et à toutes personnes habitant sous le même toit que l'employé à respecter les mêmes contraintes.

L'animateur présente le projet de résolution concernant le code d'éthique :

CONSIDÉRANT la proposition de la Direction de l'UQTR d'un code d'éthique

des membres du personnel de l'UQTR;

CONSIDÉRANT la consultation menée par la Direction auprès des syndicats et

des associations de l'UQTR;

CONSIDÉRANT que le projet de code d'éthique constitue une atteinte à la

liberté d'expression et à l'autonomie professionnelle des

professeurs;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif du Syndicat;

Sur proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur François Brouillette, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, il est recommandé de rejeter le projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR tel qu'annexé à la présente résolution.

Les délégués soulignent qu'il serait intéressant pour le Syndicat d'amorcer les discussions permettant d'élaborer un code d'éthique régissant les relations entre les professeurs et les étudiants et les conflits d'intérêts des professeurs.

CS-301-26-05-16-14 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 1^{er} septembre 2016.

CS-301-26-05-16-15 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 13 h 15.

Le président	L'animateur et secrétaire	
Ismaïl Biskri	Ghyslain Parent	